



INFORMATION

Tri des déchets

**À LA RENTRÉE :
TOUT EN VRAC DANS
MON BAC !**

Votre commune est la prochaine à bénéficier de la collecte des ordures ménagères recyclables en bacs roulants.

Vous habitez :

- Bourg-Saint-Christophe
- Faramans
- Joyeux
- Le Montellier
- Meximieux
- Rignieux-le-Franc
- Saint-Eloi
- Pérouges

Les bacs de tri arrivent !

Les bacs seront livrés par la société SULO directement devant votre domicile. Vous n'avez pas besoin d'être présents lors de la livraison.



A partir de septembre, la CCPA équipe les foyers de votre commune en bacs pour le tri des emballages légers et papiers.

Pourquoi des bacs ?

La collecte en sacs est responsable de l'apparition de troubles musculo squelettiques chez les agents de collecte.

Les sacs jaunes représentent 2% de la totalité des papiers et emballages collectés sur le territoire.

Un bac avec un couvercle jaune sera distribué à tous les habitants qui disposent actuellement d'un bac roulant à couvercle gris pour la collecte des ordures ménagères. Ce bac remplacera vos sacs jaunes. La distribution des bacs aura lieu progressivement entre septembre et octobre 2025.

TRI DES EMBALLAGES ET PAPIERS LES BONS RÉFLEXES AVEC UN BAC

METTRE LES EMBALLAGES ET PAPIERS EN VRAC

Ne pas imbriquer les emballages entre eux.

Par exemple : pas de bouteille en plastique dans la boîte de céréales.

Aplatir vos emballages lorsque c'est possible, vous gagnerez de la place.

NETTOYAGE

Comme pour le bac ordures ménagères résiduelles (OMR), il est à la charge de l'habitant.

QUE FAIRE DE MES SACS JAUNES ?

S'il vous reste des rouleaux de sacs jaunes entamés ou non utilisés, nous vous remercions de les rapporter en Mairie. Ne pas les utiliser dans le bac !



COLLECTE

Comme le bac des ordures ménagères résiduelles (OMR), le bac jaune devra être sorti la veille de la collecte et remis chez vous, le plus rapidement possible après le passage du camion.

VOLUME DU BAC

La taille du bac est attribuée par défaut. Le volume sera supérieur à celui de votre bac OMR. Aucune demande de changement de volume ne sera prise en compte pendant les 2 mois suivant la réception de votre bac.

COUT

Comme pour le bac OMR, les bacs de tri sont mis à disposition gratuitement par la CCPA.



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

Une question ?

dechets@cc-plainedelain.fr

www.cc-plainedelain.fr